

# Economie numérique et RFFA 35 ans de l'OREF

---

01 et 02 octobre 2020  
Berne (deux journées entières)

---

Séminaire fiscal

OREF



EXPERT  
SUISSE

---

## Public visé

Ce séminaire s'adresse aux avocats, juristes, consultants, conseillers fiscaux ainsi qu'à tout praticien confronté aux problématiques fiscales et disposant de bonnes connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de la fiscalité.

## Contexte et problématique

### 1<sup>ère</sup> journée: Economie numérique

La fiscalité des entreprises internationales est basée sur des concepts datant du siècle passé, qui ne sont plus adaptés à la réalité économique actuelle. Consciente de cette problématique, l'OCDE a identifié les défis fiscaux posés par l'économie numérique comme l'un des axes principaux du programme BEPS (action 1) et poursuit depuis lors son projet de refonte de l'imposition internationale des entreprises. Articulé autour de deux piliers, ce projet va au-delà de l'objectif initial d'imposition des (seules) grandes sociétés internationales du numérique. Dans le même temps, l'émergence de l'intelligence artificielle et le développement de nouvelles technologies, par exemple dans le domaine du stockage et de la transmission d'information (blockchain, cloud, etc.) ou en robotique, sont un moteur de l'innovation et de la croissance. Ces développements permettent également de nouvelles opportunités pour les employés (télétravail), mises à l'épreuve par la crise du Covid-19, et pour les autorités fiscales dans leur lutte contre la fraude fiscale. Ils posent enfin la question d'une possible imposition de l'intelligence artificielle en elle-même, avec la création d'une «personnalité électronique» pour les robots.

### 2<sup>ème</sup> journée: Application pratique de la RFFA

Grâce à la RFFA applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le système fiscal pour les entreprises devient à la fois attractif et conforme aux normes internationales par la suppression des statuts fiscaux privilégiés. A cet égard, certains cantons prévoient une imposition privilégiée du bénéfice à concurrence du montant des réserves latentes à la sortie des statuts. Outre les baisses cantonales des taux d'impôts ordinaires pour toutes les entreprises, les mesures planifiées contribueront à promouvoir les activités innovantes. Ces nouveaux outils fiscaux comprennent, d'une part, la «patent box» obligatoire qui permet un allègement fiscal sur les bénéfices issus des brevets, d'autre part, des déductions dans le domaine de la recherche et du développement sont possibles.

## Objectifs

### 1<sup>ère</sup> journée

La matière sera examinée de manière pratique, en s'appuyant sur des cas concrets et des exemples. La base théorique sera toutefois exposée au préalable. La problématique de la répartition des bénéfices et des pertes des entreprises internationales sera abordée sur la base d'exemples chiffrés se fondant sur les derniers travaux de l'OCDE. La problématique de l'imposition des robots sera abordée de manière plus conceptuelle.

### 2<sup>ème</sup> journée

Il a déjà été longuement discuté des aspects théoriques de la RFFA. Aujourd'hui, grâce à nos experts et praticiens expérimentés, la mise en pratique de la RFFA vous sera présentée sur la base des ordonnances et circulaires fédérales et des règlements cantonaux fraîchement émis, par le biais de cas concrets et d'exemples.

## Thèmes

### 1<sup>ère</sup> journée

- Imposition de l'économie numérique (piliers 1 et 2 de l'OCDE)
- Technologie de la blockchain et fiscalité (cryptomonnaie et token)
- Télétravail et fiscalité
- Détection de la fraude fiscale
- Imposition des robots

### 2<sup>ème</sup> journée

- Concurrence fiscale internationale et nationale
- Patent box et coûts de R&D
- Immigration et émigration
- Sortie des statuts fiscaux cantonaux

## Méthode

Le séminaire met l'accent sur la pratique par la présentation de cas. Les sujets présentés feront également l'objet d'une introduction théorique, qui pourra être plus ou moins développée selon les sujets traités. Une documentation circonstanciée, comprenant les exposés théoriques, les cas pratiques et les propositions de solutions, sera remise lors du séminaire. Les présentations seront également remises aux participants sous format électronique.

## Responsables du séminaire

### 1<sup>ère</sup> journée

**Frédéric Epitiaux**, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M, OBERSON ABELS SA, Lausanne

**Marina de Planta**, experte fiscale diplômée, chargée de cours en droit fiscal HEG, Associée Ducrest Heggli Avocats LLC, Genève

### 2<sup>ème</sup> journée

**Véronique Gianadda**, experte fiscale diplômée, associée de l'Etude CG Partners à Genève

## Conférenciers

### 1<sup>ère</sup> journée

**Xavier Eggspuhler**, économiste spécialisé en prix de transfert, associé de Ernst & Young, Genève

**Yan Hurdowar**, directeur en prix de transfert, PwC, Genève

**Valentina Moshek**, Division Droit DAT, Administration fédérale des contributions, Berne

**Xavier Oberson**, professeur de droit fiscal suisse et international à l'Université de Genève, avocat, LL.M, OBERSON ABELS SA, Genève

**Geneviève Page**, avocate, experte fiscale diplômée, OBERSON ABELS SA, Lausanne

**Marina de Planta**, experte fiscale diplômée, chargée de cours en droit fiscal HEG, Associée Ducrest Heggli Avocats LLC, Genève

**Renato Salerno**, économiste principal responsable pour les prix de transfert, Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI, Berne

### 2<sup>ème</sup> journée

**Natassia Burkhalter Martinez**, LL.M, cheffe d'équipe « prix de transfert et rulings », Division contrôle externe DAT, Administration fédérale des contributions, Berne

**Pierre Dériaz**, expert fiscal diplômé, directeur de la taxation de l'Administration cantonale des impôts, Vaud

**Jean-Marie Hainaut**, expert fiscal diplômé et titulaire du brevet d'avocat, associé de Ernst & Young, Genève

**Alexandre Ifkovits**, directeur des affaires fiscales de l'Administration fiscale genevoise

**Fabien Liégeois**, avocat, docteur en droit et expert fiscal diplômé, LL.M, CMS von Erlach Poncet SA, Genève

**Annette Mathot**, LL.M, Ernst & Young, Genève

**Ferdinando Mercuri**, expert fiscal diplômé, associé de Deloitte SA, Lausanne

**Andrio Orler**, avocat et expert fiscal diplômé, LL.M, associé de CMS von Erlach Poncet SA, Genève

**Frédéric Pili**, LL.M, Senior Manager de Deloitte SA, Lausanne

**Floran Ponce**, avocat et expert fiscal diplômé, LL.M, associé de l'Etude Lenz & Staehelin, Genève

### Dates

01 et 02.10.2020 deux journées entières

### Lieu

Hotel Bellevue Palace  
Kochergasse 3-5  
3011 Berne  
www.bellevue-palace.ch

### Prix du séminaire

CHF 1300.- non membre  
CHF 1100.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse  
CHF 300.- membre OREF – prix spécial anniversaire pour fêter les 35 ans de l'OREF

### Sont compris

- toute la documentation (version papier & numérique)
- café d'accueil, boissons pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 16 heures par EXPERTSuisse.

# Information/Administration

- Non-membre  
 Membre OREF  
 Membre EXPERTsuisse

Economie numérique et RFFA  
35 ans de l'OREF  
 01 et 02 octobre 2020  
Berne (deux journées entières)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée  
 Facture à l'adresse professionnelle  
 Correspondance à l'adresse privée  
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:

SEMINAIRE FISCAL, OREF-EXPERTsuisse, c/o EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59 ou via notre site internet [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch)

## Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch). En particulier:

### Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:**  
Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'inscription: sans frais  
**Annulation** après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-  
**Annulation** une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.